



Direction Régionale Ouest-Atlantique  
Service GMP

Monsieur Christophe CAILLE

DDTM de la Vendée  
19 rue Montesquieu  
BP 60 287,  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Granzay-Gript, le 14 décembre 2021

Réf. : jb-ib/503-21/10

Objet : A87 - Projet de parc photovoltaïque - Commune de la Roche-sur-Yon (85) - PC 085 191 21 Y0250

Affaire suivie par: Juliette Bernard

P.J: /

Copie: D.Vendée/Deux-Sèvres / S.Vignon

Monsieur,

Par courrier reçu le 9 décembre dernier, vous avez sollicité notre avis sur le PC 085 191 21 Y0250 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque envisagée sur la commune de la Roche-sur-Yon.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de nous associer à la consultation des personnes publiques liée au dépôt de la demande de Permis de Construire de la société URBA 346 SASU.

Selon le dossier joint à votre courrier, le projet se situe le long de la RD 747 et en bordure immédiate de la bretelle de l'échangeur n° 32 de l'A87 approximativement des PK 113.064 à 112.764.

Après analyse des documents de la demande de P.C, nous vous confirmons le point suivant :

- La réalisation de ce projet est soumise aux règles d'urbanisme en vigueur et en particulier à l'article L-111-6 du code de l'urbanisme qui prescrit une interdiction de construction à moins de 100 m de l'axe des autoroutes sauf dérogation au P.L.U.  
La parcelle concernée par cette demande faisant partie des délaissés routiers liés à la construction de l'autoroute, l'article L-111-7 du code de l'urbanisme peut s'appliquer.

Concernant les risques d'éblouissements, les miroirs envisagés sur ce projet sont orientés en direction de l'A87, toutefois ceux-ci se trouvent en déblai du projet. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact sur les usagers de notre réseau.

ASF - Direction Régionale Ouest-Atlantique  
Service GMP  
A10 - Echangeur 33 - 79360 Granzay-Gript  
Tél: +33 5 49 32 54 99  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)



Nous ne préconisons donc aucune mesure particulière pour éviter le risque de reflet vis-à-vis des véhicules circulant sur l'A87 et l'échangeur n°32.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre projet d'arrêté finalisé.

Restant à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Brun".

Laurent BRUN  
Chef de service  
Gestion Maintenance Patrimoine